



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Préambule : pourquoi un règlement ?

L'Oiseau-Lyre est un lieu de vie pour nous tous : membres du conseil, animateurs, parents, enfants, adhérents, bénévoles etc.

- On y croise et rencontre des gens, on se lie d'amitié.
- On y passe du temps : on y passe des heures, des années, on y grandit et y vieillit...
- On y travaille, on s'y investit, on s'y fait plaisir.

Le règlement permet de partager une ligne de conduite. Une charte de vie est également à votre disposition, affichée dans les lieux communs

**1/ Le club de l'Oiseau-Lyre** est une Association dite Loi 1901 agréée par la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports comme étant une association de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n°59 JEP 1528.

Elle est une association type **collégiale**, organisée et gérée **par des bénévoles élus**. L'association est **apolitique et laïque**.

## NOS OBJECTIFS

- permettre à tout individu (enfant ou adulte) quel qu'il soit de s'épanouir, de se révéler en faisant des activités diverses : lecture, jeux, musique, danse, dessin, cirque, théâtre etc.
- lui apprendre à respecter le bien-être des autres,
- l'encourager à perfectionner par la suite les dons qu'il se serait découverts

## NOS VALEURS, NOTRE ADN

### PARTAGE

*Communiquer, discuter sont des choses essentielles pour le bon fonctionnement d'une association. Il ne faut pas hésiter à prendre contact et à se lier aux autres (retours et partage d'expérience, échange de points de vue, sentiments etc.)*

### + EMPATHIE

*Se mettre à la place des autres et les comprendre pour mieux les aider, les accompagner.*

### + BIENVEILLANCE

*Se montrer indulgent, gentil et attentionné envers autrui d'une manière désintéressée et compréhensive.*

### + RESPECT & TOLERANCE

*Entre nous tous (adhérents, membres du Conseil d'Administration, bénévoles et animateurs etc.) et s'interdire toute discrimination.*

Le club est assuré au titre de la responsabilité civile auprès de l'Assurance Generali, Grand' Place à Orchies. Des formulaires de déclaration d'accident, une pharmacie de premier secours et la liste des numéros de téléphone d'urgence se trouvent au sein du local des sanitaires dans le placard au-dessus du lavabo.

**2/ L'adhérent** est un membre de l'association, qui pratique une ou plusieurs activité(s) au sein de cette dernière. Pour ce faire, il verse annuellement une cotisation et un droit d'entrée à l'association (la carte d'adhésion).

Un adhérent peut être exclu de l'association par le Conseil d'Administration pour les raisons suivantes :

- Non-respect du règlement de l'association,
- Non-respect des règles de vie, des valeurs de l'association,
- Défaut de paiement de la carte d'adhésion et des activités. La date limite de paiement est fixée à fin février.

Tous les adhérents sont invités aux Assemblées Générales de l'association.

Le Conseil d'Administration et les animateurs de L'Oiseau-Lyre veillent à la satisfaction et à l'épanouissement de ses adhérents (dans la mesure du possible !).

**3) L'inscription** est effective à la réception de la fiche familiale d'adhésion dûment remplie, datée, signée et du paiement dès le **troisième cours**. Le non-respect de cette procédure vaudra la suppression de l'adhésion à ce cours. Les personnes en liste d'attente seront alors prévenues en priorité.

Il est demandé à chaque adhérent de l'association d'attester être en possession d'une assurance responsabilité civile, d'un certificat médical valide pour les activités et stages comme la danse, les Arts du cirque, les Ateliers de Mise En Spectacle, la zumba et le yoga.

Si l'inscription a lieu après février, un prorata de 50% du montant de la cotisation est applicable.

## 4) Les modalités de remboursement

Le remboursement d'une cotisation est possible si :

- L'association décide de suspendre le cours
- L'adhérent ne souhaite plus suivre son cours :
  - pour des raisons médicales (merci de nous fournir un certificat médical)
  - en cas de déménagement dans une autre région (merci de nous fournir l'adresse de votre nouveau domicile)
  - Impossibilité en raison d'incompatibilité d'emploi du temps (uniquement

pour les scolaires, fonctionnaires et les inscriptions effectuées en Juin)

Le remboursement comprendra le montant de la cotisation soustrait au nombre de cours que l'adhérent aura suivi. La carte d'adhésion n'est pas remboursable.

**5) Les cours** s'échelonnent de mi-septembre à mi-juin. A noter que les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires (il faut bien se reposer de temps à autre !) et les jours fériés.

Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux adhérents d'être assidus et de prévenir de leur absence :

- soit en contactant l'animateur
- soit en envoyant un email à [loiseaulyre1981@gmail.com](mailto:loiseaulyre1981@gmail.com)

A noter que pour l'intérêt du cours, sa dynamique et par respect par ses participants, **les animateurs se réservent le droit de ne plus accepter un élève qui aura été absent 3 fois de suite sans avoir prévenu** l'association ou l'animateur au préalable. Aucun remboursement ne sera possible dans ce cas de figure.

Les cours commencent **à l'heure** afin de pouvoir maintenir le planning des cours de l'association. Il est donc demandé aux adhérents de venir 5 minutes avant le début de leur cours pour ne pas perturber le bon déroulement de ce dernier.

Il est important pour les parents de s'assurer de la présence de l'animateur en déposant leur enfant. Toute absence de l'animateur sera signalée au moyen d'une affiche. Dans la mesure du possible, les bénévoles du Conseil d'administration essaieront de prévenir des absences par email, par téléphone, par post Facebook sur la page de L'Oiseau-Lyre.

## LA BONNE CONDUITE EN COURS

- Arriver 5 minutes avant le début du cours :)
- Prévenir de son absence
- Ne pas utiliser ses chaussures d'extérieur pour venir danser
- Mettre son portable en silencieux
- Pour les parents : s'assure que l'animateur est présent (et oui parfois ils peuvent être malades :))

Afin d'assurer la pérennité de L'Oiseau-Lyre, le Conseil d'Administration **se réserve le droit de supprimer des cours et de dédoubler ceux dont le nombre est trop important.**

**Les cours à fin Septembre enregistrant moins de 6 inscrits seront supprimés**

Pour les cours au dessus de 6, le maintien ou non est validé par les membres du Conseil d'Administration pendant les vacances de Toussaint. Les adhérents voyant leur cours supprimé seront bien évidemment remboursés du montant du reste des séances de l'année.

En fonction de l'actualité de l'association, des notes d'informations seront distribuées pendant les cours par les animateurs (information répétitions de spectacle, participation à un spectacle etc.)

- Chers enfants : merci de bien les donner à vos parents :)
- Chers parents : merci de demander (au cas où votre petit bout oublierait) s'il a reçu des papiers pendant son cours :)
- Chers adultes : merci de pas les oublier :)

**6) Les locaux** sont régulièrement entretenus et les membres de l'association tentent de les rendre les plus agréables possible. Seuls les adhérents peuvent pénétrer dans les salles de cours.

Une attention toute particulière vous est demandée en ce qui concerne **le respect de l'ordre et de la propreté**.

- Des poubelles sont à votre disposition si besoin afin de pouvoir jeter vos détritrus.
- Un portant est à l'entrée de la salle Marypomme avec l'ensemble des vêtements ou objets trouvés. A noter que les vêtements et objets non récupérés au bout de 6 mois seront déposés dans un point Relais.
- Il est interdit de fumer dans les locaux.

### LE RESPECT DES LOCAUX

- J'utilise les poubelles pour que les locaux restent propres.
- Je ne fume pas dans les locaux.
- Je reste silencieux pour ne pas gêner les cours.
- Je ferme bien la porte pour faire économiser le chauffage à l'association. :)
- Je n'utilise pas le bureau du Conseil d'Administration comme vestiaire, le bureau n'est accessible que par les membres du CA et les animateurs.

Du matériel étant stocké dans les salles, il est important que chaque personne en prenne bon soin. Il est notamment important de ne pas poser ses affaires sur le matériel de cirque de la salle Marypomme (sur les tapis, le fil, les monocycles etc.).

Des cours ont lieu simultanément dans les différents locaux, il est donc important pour le bon déroulement des cours, que les couloirs d'attente restent silencieux.

Plusieurs panneaux d'affichage sont disponibles au sein du local Marypomme sur lesquels l'association présente :

- Des événements, spectacles de la région.
- L'actualité de l'association (Assemblée Générales, infos galas, inscriptions etc.)
- Ses stages
- D'autres associations de la région
- Des petites annonces (à noter qu'elles sont intégrées sur un panneau à part entière)

**7) Le canal de communication** principal du club est le web. Le club partage ses informations :

- par email "loiseaulyre1981@gmail.com"
- sur son site internet : loiseau-lyre-orchies.fr

- sur sa page facebook : [facebook.com/loiseauulyre](https://facebook.com/loiseauulyre)

Afin de bien être tenu au courant de l'actualité du club, votre adresse email vous est demandée à l'inscription. Veuillez à bien la renseigner (surtout faire attention à la lisibilité) afin de bien recevoir nos emails. Soyez vigilant, ils peuvent malheureusement tomber dans vos spams ! Dans ce cas, pour éviter que nos emails soient continuellement envoyés dans vos spams, vous pouvez ajouter à votre carnet d'adresses l'adresse suivante : [loiseauulyre1981@gmail.com](mailto:loiseauulyre1981@gmail.com).

Vous pouvez à tout moment nous contacter à l'adresse suivante : "loiseauulyre1981@gmail.com". Un membre du Conseil d'Administration vous répondra (ou essaiera !)

Le Club de l'Oiseau Lyre sollicite également une autorisation du droit à l'image de tous les adhérents du club par tous procédés techniques (photographies, films, dessins) sur tous supports (catalogues, affiches, site internet du club), à usage interne et externe, pour faire la promotion des activités de l'Association. Cette démarche s'inscrit aussi dans la finalité de nos galas qui sont filmés et dont la vente des DVDs est proposée à toutes familles le désirant.

**8) Plusieurs manifestations** sont proposées aux adhérents afin de pouvoir :

- Présenter à sa famille, proche, amis l'évolution de ses progrès dans son activité
- Représenter l'Oiseau-Lyre en dehors de ses murs et participer à son développement

Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants des mineurs.

**A noter une attention particulière aux galas de fin d'années :**

- Les personnes décidant de participer à ces représentations s'engagent à assister aux répétitions générales aux dates indiquées en temps et en heure sous peine de ne pas participer aux spectacles.
- Les participants ayant des costumes prêtés par l'association devront les rendre à la fin du spectacle (il faudra prévoir des vêtements de rechange).

Chaque membre de l'association L'Oiseau-Lyre déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter et le faire respecter.